Blaye
Étoile & Clé de l'Aquitaine

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt-cinq le 25 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 18 mars 2025, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

Etaient présents :
M. BALDES, Maire.
Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD , M. SERAFFON, Adjoints, Mme GRANGEON, M. CASTETS, M. ELIAS, Mme THEUIL, Mme BAUDERE, M. EYMAS, M. WINTERSHEIM, M. MOINET, M. JOUBE, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés et représentés par pouvoir:
Mme HIMPENS à M. BROSSARD, Mme PAIN-GOJOSSO à M. SERAFFON, M. CARDOSO à Mme GIROTTI, Mme HOLGADO à M. CARREAU, Mme SENTIER à Mme SARRAUTE

Etaient excusés:
Mme DUBOURG, M. RENAUD, Mme SANCHEZ

Etaient absents:
M. DURANT, Mme LUCKHAUS

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. ELIAS est élu secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27
Conseillers présents : 17
Conseillers votants : 22

Pour : 21
Contre : 1
Abstention : 0

21 – PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE CONSTRUCTION DE VESTIAIRES AU STADE DELORD : MODIFICATION

Le Conseil Municipal délibère à la majorité

Dans le cadre de sa politique sportive et d'amélioration de ses équipements à destination des associations, des collégiens et lycéens, la ville de Blaye s'engage dans la construction de vestiaires au stade Delord.

Par délibération du 3 décembre 2024, le conseil municipal a approuvé le plan de financement modifié de ce projet.

Monsieur le Maire a sollicité des subventions auprès de l'Etat au titre du Fonds friche et de la DETR, ainsi qu'auprès de la Région par décisions n°D/2024/190, n°D/2024/189, n°D/2024/187 en date du 04 novembre 2024 et auprès et de l'Agence Nationale du Sport par décision n°D/2025/45 en date du 26 février 2025.

Sur la base de l'estimation financière figurant dans l'avant-projet définitif du 24 février 2025, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le nouveau plan de financement suivant :

NATURE DES DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant	%
Projet :		Aides publiques :		
Maîtrise d'œuvre	57 008,66 €	Etat - DETR	175 000,00 €	21%

Travaux	717 090,00 €	Région	127 500,00 €	16%
Désamiantage / plomb	26 900,00 €			
Démolition	58 175,00 €	ANS	120 000,00 €	15%
VRD / Gros-Œuvre / Espace extérieur	128 700,00 €			
Entrée du site	15 000,00 €	Etat - Fonds friche	98 575,00 €	12%
Bâtiment solution modulaire	488 315,00 €			
Raccordements réseaux	4 000,00 €			
Prestations annexes ; études et diagnostics	28 812,50 €			
Aléas	10 000,00 €	Autofinancement :		
		Fonds propres	295 836,16 €	36%
Total dépenses d'investissement	**816 911,16 €**	**Total recettes d'investissement**	**816 911,16 €**	

- D'encaisser les recettes correspondantes aux articles 1321 ; 1322 et 13461 – chapitre 13 du budget principal.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

La commission n°6 (Finances) s'est réunie le 10 mars 2025 et a émis un avis favorable.

Fait et adopte à la majorité en séance, les jours, mois et an susdits :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-Préfecture le 28/03/25
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-20250325-75279-DE-1-1

le secrétaire de séance,
Monsieur Stéphane ELIAS

Pour le Maire empêché,
Madame Béatrice SARRAUTE